



**ERRATUM - ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES  
(EXERCICE FINANCIER 2018)**

**AVIS** de la modification de la dernière phrase de l'avis publié le 27 novembre 2017 relativement à l'adoption du « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) » prévue lors de la séance ordinaire du **5 décembre 2017 à 18 h 30, à la Maison du citoyen** située au 7501, rue François-Perrault, comme suit :

« Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de service pour l'année 2018. »

Fait à Montréal le 5 décembre 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Le Devoir, édition du 5 décembre 2017](#)